

2019-0151
2019-04-23

**IMPORTANT: TOUJOURS AGITER, REMUER OU MÉLANGER CE PRODUIT
D'UNE AUTRE MANIÈRE, BIEN AVANT DE L'EMPLOYER.**

GROUPE	7	M	FONGICIDE
---------------	----------	----------	------------------

IPCO Vitaflo[®] SP Fongicide

SUSPENSION

Fongicide préventif pour le traitement commercial et à la ferme des semences de lin, d'haricots secs communs, d'haricots mange-tout communs, de pois, de lentilles et de soja, et pour le traitement à la ferme des semences de blé, d'orge, d'avoine, de seigle, de triticales et de maïs. Avec carbathiine et thirame pour supprimer le charbon, la carie commune, la carie naine, la rayure de la feuille, la pourriture de la semence et la brûlure des semis et la répression de la pourriture de la racine.

AGRICOLE

**ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU
AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

PRINCIPE ACTIF : Carbathiine...15,59 %
 Thirame.....13,25 %

NO.: D'HOMOLOGATION : 30381, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C. P. Boite 1050,
Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

CONTENU NET :
1 L – vrac

RC 570 (447, 448) - 0714

2019-0151
2019-04-23

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

L'**IPCO Vitaflo[®] SP Fongicide** combine un fongicide systémique (carbathiine) et un fongicide de contact (thirame) pour supprimer les maladies suivantes:

ORGE : faux charbon nu, charbon couvert, charbon nu véritable et rayure de la feuille, répression de la rayure réticulée. Pour supprimer la pourriture de la semence et les brûlures des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer la pourriture de la semence, la fonte des semis et pour réprimer la pourriture de la racine causées par les pathogènes *Fusarium spp.* et *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*.

BLÉ : charbon nu, carie ordinaire ou carie commune et carie naine transmise par les semences. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer aussi la pourriture de la semence, la brûlure des semis et pour réprimer la pourriture des racines causées par les pathogènes *Fusarium spp.* et *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*. Pour supprimer le pathogène *Septoria* transmis par les semences elles-mêmes.

AVOINE : charbon nu et charbon couvert. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer la pourriture de la semence, la brûlure des semis causés par le pathogène *Fusarium spp.* et pour réprimer la pourriture des racines causée par le pathogène *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*.

SEIGLE : fonte des semis, brûlure des semis et décomposition de la semence, charbon de la tige. Pour supprimer la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Pythium spp.* et *Penicillium spp.* Pour supprimer aussi la pourriture de la semence, la brûlure des semis et pour réprimer la pourriture des racines causées par les pathogènes *Fusarium spp.* et *Cochliobolus sativus*. Pour supprimer aussi la pourriture de la semence causée par les pathogènes de stockage *Aspergillus spp.* et *Alternaria*.

TRITICALE : fonte des semis, brûlure des semis et décomposition de la semence

LIN ET LIN POUR HUILE COMESTIBLE, Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À FAIBLE TENURE EN ACIDE LINOLÉNIQUE : pourriture de la semence, pourriture des racines et brûlure des semis causées par les pathogènes *Rhizoctonia solani* et *Fusarium*.

MAÏS : brûlure des semis et décomposition de la semence.

HARICOTS SECS COMMUNS: pourriture hâtive des semences, pourriture des racines et brûlure des semis causées par le pathogène *Rhizoctonia solani*. Pour supprimer l'antracnose (*Colletotrichum lindemuthianum*) transmise par les semences. Ne protège pas contre les spores portées par le vent. Ce produit ne supprime pas l'antracnose si la semence est fortement contaminée.

HARICOTS MANGE-TOUT COMMUNS: pourriture hâtive des semences, pourriture des racines et brûlure des semis causées par le pathogène *Rhizoctonia solani*. Pour supprimer aussi l'antracnose (*Colletotrichum lindemuthianum*) transmise par les semences. Ne protège pas contre les spores portées par le vent. Ce produit ne supprime pas l'antracnose si la semence est fortement contaminée.

POIS : pourriture de la semence et brûlure des semis causées par les pathogènes *Mycosphaerella (Ascochyta)*, *Fusarium spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Pythium*.

LENTILLES : pour supprimer la pourriture de la semence, la pourriture hâtive des racines et brûlure des semis causées par les pathogènes *Botrytis cinerea*, *Fusarium*, *Pythium spp.* et *Rhizoctonia solani*.

SOJA : pourriture de la semence et brûlure des semis causées par les pathogènes *Phomopsis spp.*, *Rhizoctonia solani* et *Fusarium spp.*

Dans le blé, l'avoine, l'orge et les pois, l'**IPCO Vitaflo Fongicide** aura généralement pour effet d'accroître la levée et la densité du semis, en réduisant la pourriture de la semence transmise par les semences elles-mêmes et la brûlure des semis.

Étant donné que l'**IPCO Vitaflo Fongicide** n'exerce aucune action sous forme de vapeur, il faut que la semence traitée soit entièrement recouverte.

MODE D'EMPLOI :

L'**IPCO Vitaflo Fongicide** devrait être utilisé, sans dilution, dans un appareil commercial de traitement des semences, pour le traitement des semences à l'échelle commerciale et à la ferme (installations et appareils mobiles). On peut employer l'**IPCO Vitaflo Fongicide** non dilué à une température aussi basse que -20°C. Comme le réglage de l'appareil de traitement sera affecté par la température, il faut le vérifier à nouveau à des intervalles réguliers.

Les pompes centrifuges ne sont pas recommandées pour pomper l'**IPCO Vitaflo Fongicide**. Les pompes volumétriques / péristaltiques avec des conduits en polypropylène ayant un diamètre intérieur d'au moins 2 cm sont recommandées pour le pompage d'**IPCO Vitaflo Fongicide**.

ORGE, BLÉ, AVOINE, SEIGLE, TRITICALE, MAÏS : Utilisation à la ferme seulement. NE PAS utiliser pour le traitement commercial des semences (dans les installations ou avec des appareils mobiles).

TOUJOURS AGITER, REMUER OU MÉLANGER CE PRODUIT D'UNE AUTRE MANIÈRE, BIEN AVANT DE L'EMPLOYER. Si le récipient de l'**IPCO Vitaflo Fongicide** a été entreposé pendant plusieurs mois, il se pourrait que le produit se soit déposé au fond. Pour remettre en suspension, avant le traitement, la matière qui s'est déposée au fond :

- les contenants de 1 L à 10 L peuvent être agités;
- les contenants de 10 L à 200 L devraient être renversés sens dessus dessous pendant une demi-heure, puis roulés avec un mouvement de va et vient à plusieurs reprises;
- les contenants de 200 L ou en vrac doivent être agités mécaniquement ou soumis à une recirculation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, **IPCO Vitaflo Fongicide**, fongicide du Groupe 7 et du Groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à l'**IPCO Vitaflo Fongicide** et à d'autres fongicides du Groupe 7 ou du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** ou les fongicides du Groupe 7 ou du groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes d'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée à (1-204-233-3461) ou à www.ipco.ca.

2019-0151
2019-04-23

TAUX D'APPLICATION :

Taux de traitement pour
l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** non dilué
(en mL par 100 kg semence)

Orge	230-330
Blé	230-330
Seigle	230-330

(Le taux de 230 mL procurera une suppression partielle du charbon nu véritable dans le blé et l'orge et du charbon de la tige dans le seigle. Utiliser un taux de 330 mL pour supprimer le pathogène *Septoria* transmis par les semences elles-mêmes dans le blé et la pourriture de la semence et la brûlure des semis causées par les pathogènes *Fusarium spp.*, *Cochliobolus sativus*, *Pythium spp.*, *Penicillium spp.*, *Aspergillus spp.* et *Alternaria*; pour réprimer aussi la pourriture des racines causée par le pathogène *Cochliobolus sativus* dans les céréales (blé, orge, avoine et seigle.)

Avoine	330
Triticale	200
Lin, y compris le lin pour huile comestible solin	525
Maïs (cultivé et sucré)	280
Pois	260 pour supprimer les pathogènes <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Fusarium spp.</i> 330 pour supprimer le pathogène <i>Mycosphaerella pinodes</i> (<i>Ascochyta</i>)
Lentilles	330
Soja	260
Haricots secs communs	260
Haricots mange-tout communs	260

CHARBON DE LA TÊTE DU MAÏS :

Pour supprimer le charbon de la tête transmis par la graine, traiter le maïs à raison de 560 à 750 mL d'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** NON DILUÉ par 100 kg de semence. Éviter de semer le maïs lorsque le temps est froid et humide. Des conditions de stress durant les premières semaines après l'ensemencement pourraient causer une augmentation du charbon de la tête. Ce produit ne supprime pas le charbon de tête transmis par le sol.

LIN POUR HUILE COMESTIBLE (variétés à faible teneur en acide linoléique) :

Afin de maximiser les effets bénéfiques de ce traitement, il faut prendre les précautions appropriées pour ne pas endommager ni casser les graines quand on moissonne la récolte.

CARIE NAIN DU BLÉ D'HIVER :

La carie naine est surtout causée par les téliospores de *Tilletia controversa* transmises par le sol. Grâce à une combinaison de méthodes culturales appropriées et du traitement de la semence, on peut réduire considérablement la fréquence de cette maladie. Les champs qu'on sait être infestés de carie naine devraient être ensemencés plus tard et à une plus grande profondeur (par ex. de 3 à 4 cm) car les téliospores sont surtout actives dans la partie la plus chaude du sol, c'est-à-dire les deux premiers centimètres. Dans ces champs, utiliser uniquement une semence traitée à l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** à raison de 330 mL par 100 kg de semence.

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. NE PAS utiliser la semence traitée comme nourriture de consommation humaine ou animale, ni pour la production d'huile.
2. Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les moulées, les sources d'eau potable et d'eau d'irrigation, ni les lacs, les cours d'eau et les étangs.

3. Ne pas conserver l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** dans un endroit exposé à la lumière directe du soleil. Ne pas conserver l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** à une température supérieure à 35°C.
4. La viscosité d'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** augmente lorsqu'il est exposé à une température extrêmement froide. Ce produit donne de meilleurs résultats quand la température d'utilisation est égale ou supérieure à -20°C.
5. Tout mélange l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** avec d'autres produits utilisés pour traiter les semences pourrait entraîner une coagulation ou une sédimentation. Par conséquent, les tubes et les réservoirs de l'appareil de traitement devraient être nettoyés à fond avant d'y introduire l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide**. Pour nettoyer les tubes et les réservoirs, les rincer avec de l'eau et un détergent.
6. Le taux de semences devrait être vérifié durant l'ensemencement.
7. Ne pas planter des semences traitées par semis à la volée sur la surface du sol. Veiller à ce que toutes les semences plantées soient soigneusement couvertes de terre, particulièrement dans les zones de virage. Planter les semences de blé, de maïs et de canola à au moins 1 pouce (2,5 cm) de profondeur. Si les semences ne sont pas soigneusement enfouies par le préposé à la plantation pendant la plantation, un enfouissement supplémentaire peut être nécessaire afin de réduire le nombre de semences qui sont à la vue sur le sol. Ramasser, enfouir ou couvrir de terre toutes les semences renversées.
8. Les pratiques d'ensemencement comme le semis de précision peuvent réduire davantage l'exposition des oiseaux et des petits mammifères aux semences traitées.
9. Ne pas faire paître le bétail dans les zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant 4 semaines après les semis, sauf pour les cultures suivantes :
Soja - Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées.
Haricots secs - Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant 60 jours après les semis.
10. Orge, avoine, blé - Ne pas faire paître le bétail sur des zones traitées, ni lui donner les récoltes ainsi traitées, pendant 6 semaines après les semis.
11. Tous les sacs qui contiennent des semences traitées pour la vente ou l'emploi au Canada doivent être marquées ou étiquetées comme suit :
«ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU»
«AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX»
« Ces semences ont été traitées à la carbathiine et au thirame. NE PAS utiliser les semences traitées dans l'alimentation humaine ou animale ni pour la fabrication d'huile. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Pour toutes les activités de manipulation des semences traitées (y compris la plantation), porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Des tracteurs à cabine fermée doivent être utilisés pour planter des semences traitées. Le port de gants résistant aux produits chimiques n'est pas nécessaire à l'intérieur de la cabine fermée. Il faut toutefois en garder à portée de main dans la cabine afin de pouvoir quitter celle-ci pour effectuer l'étalonnage, l'entretien ou le nettoyage de l'équipement.» « Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées. »
12. Les semences de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de tritcale et de lin traitées à l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** peuvent être entreposées pendant une période ne dépassant pas 18 mois sans subir aucune diminution de germination causée par le traitement chimique.
13. La semence de maïs traitée à l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** peut être entreposée pendant une période ne dépassant pas un an sans subir aucune diminution de germination causée par le traitement chimique.
14. Ne pas entreposer des semences traitées de haricots mange-tout communs, de haricots secs communs, de pois, de lentilles ou de soja.

PRÉCAUTIONS :

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **Avertissement : irritant pour les yeux.** ÉVITER TOUT CONTACT du produit avec les yeux. On conseille à l'opérateur de porter des lunettes protectrices comme protection contre les

éclaboussures. En cas de contact avec les yeux, les rincer IMMÉDIATEMENT à l'eau courante et obtenir des soins médicaux.

3. **Attention : Irritant pour la peau.** Produit nocif s'il est ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Ne pas avaler et éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Se laver à fond au savon et à l'eau après l'avoir manipulé. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser.
4. **TOUJOURS AGITER, REMUER OU MÉLANGER CE PRODUIT D'UNE AUTRE MANIÈRE, BIEN AVANT DE L'EMPLOYER.**
5. Pour le traitement commercial des semences (installations et appareils mobiles), utiliser un système de transfert en milieu fermé. Le transfert fermé comprend le mélange, le chargement, l'étalonnage en milieu fermé et un équipement de traitement en milieu fermé. Aucun transfert à découvert n'est autorisé. Lors du traitement des semences ou de la manipulation des semences traitées, du nettoyage de l'équipement de traitement des semences pour le traitement commercial des semences, porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Lors du nettoyage de l'équipement de traitement des semences, porter également un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un respirateur muni d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides, et la combinaison doit être à l'épreuve des produits chimiques.
6. Pour le traitement des semences à la ferme, utiliser un système de mélange et de chargement en milieu fermé. Lors du traitement des semences, de la manipulation et de la plantation des semences traitées, porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques.
7. Utiliser un tracteur à cabine fermée pour les activités de plantation. Le port de gants résistant aux produits chimiques et d'un respirateur n'est pas nécessaire à l'intérieur de la cabine fermée. Il faut toutefois en garder à portée de main dans la cabine afin de pouvoir quitter celle-ci pour effectuer l'étalonnage, l'entretien ou le nettoyage de l'équipement.
8. À cause de la possibilité d'effets secondaires désagréables, on conseille d'éviter toute consommation de boissons alcoolisées pendant 24 heures avant et après avoir travaillé avec l'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** ou avec une semence traitée.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

2019-0151
2019-04-23

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique ou très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. En outre, lors du nettoyage de l'équipement et de l'élimination des déchets, ne pas contaminer l'eau qui pourrait être consommée par des êtres humains, des animaux domestiques ou la faune sauvage, ni l'eau qui supporte la vie aquatique ou qui sert à des fins d'irrigation.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE:

Conserver le produit dans son contenant d'origine ou dans le réservoir d'emmagasinage, à l'écart des autres pesticides et des engrais, d'aliments pour animaux ou pour humains. Garder le contenant fermé. **TOUJOURS BIEN AGITER, REMUER OU MÉLANGER CE PRODUIT, BIEN AVANT DE L'UTILISER.** Les utilisateurs d'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** acheté en contenants de 200 L ou plus devraient contacter leur détaillant pour des renseignements sur le transfert du produit dans un réservoir de stockage.

ÉLIMINATION:

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

1 L à 10 L : le contenant peut être recyclé.

10 L à 200 L : le contenant peut être recyclé ou retourné.

>200 L ou en vrac : le contenant peut être retourné ou rempli.

CONTENANTS :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES (200 L ou de moins)

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant.

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Contactez votre distributeur d'**IPCO Vitaflo SP Fongicide** pour des renseignements sur le nettoyage des contenants.

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

2019-0151
2019-04-23

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

® Vitaflo est une marque déposée de Chemtura Canada Co. / Cie

Le logo IPCO est une marque déposée de TMC Distributing Ltd.